

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17/02/2025

Convocation le 11/02/2025

Présents : ABRIC Bruno, BOISSON Christophe, BURTET Jean-Luc, PORTALEZ Rémy, VAIRON Anne-Marie, WINTER Delphine, PIERKOT Joanna, PIOCH Cédric, NEGRIER Olivier,

Absents : LOISEAU Géraldine,

Absents excusés : DESSALCES David, TRIAIRE Laurent, PIBAROT Jean-Claude

Procurations : M. TRIAIRE a donné procuration à M. BOISSON,

M. DESSALCES a donné procuration à Mme WINTER.

M. DESSALCES, conseiller municipal, a fait des observations sur le précédent compte rendu au sujet des jeux pour l'école. Il demande que soit ajouté les devis et que la conversation soit plus détaillée.

M. le Maire lit ses observations et met au vote l'insertion au compte rendu. 8 voix contre l'insertion, 2 abstentions et 1 pour. Il est décidé à la majorité de ne pas apporter les modifications au compte rendu.

Approbation du précédent compte rendu.

1-: Avenant n°3 lot 6 Cloisons doublage - Maison en partage

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a reçu un devis de l'entreprise Barral plaquiste titulaire du lot 6 pour les travaux de la maison en partage. Il a présenté un devis de 39 309.50 €HT soit 47171.40 €TTC pour les travaux supplémentaires.

Le maire indique qu'il lui a demandé de différencier les travaux que la Commune lui a demandé en plus (puits de lumière) de ceux de reprise des travaux sur le 2ème et 1er étage.

2- : Autorisation de paiement de l'investissement à hauteur de 25%

M. le maire rappelle qu'il est possible de débloquer des crédits avant le vote du budget. Ainsi le code des collectivités territoriales autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il propose au conseil municipal de faire application de cette autorisation pour le budget de la commune. Il propose l'application de cet article à hauteur de 215 265 € répartis de la façon suivante chapitre 21 : 36 132€ et chapitre 23 : 179 133€

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'application de cette autorisation et de vote les crédits d'investissement en dépenses à hauteur de 215 265€ pour les chapitres 21 et 23.

3- : Avancement de grade : Adjoint animation principal 2sd classe

M. le maire informe le conseil municipal que l'agent d'animation peut bénéficier d'un avancement de grade au 1^{er} avril 2025.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation principal 2sd classe, permanent à temps non complet de catégorie C.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la création du poste d'adjoint d'animation principal 2sd classe à temps non complet.

4-: Protection complémentaire Prévoyance

Le maire informe les conseillers qu'un décret de 2022 impose aux collectivités une participation pour la protection complémentaire prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le maire propose une participation mensuelle au financement des garanties de protection complémentaire prévoyance des agents de la collective titulaire et contractuel d'un montant de 7 euros.

Les conseillers municipaux votent à l'unanimité pour la participation mensuelle de 7€ sur présentation d'une attestation d'une prévoyance labellisée.

5- : Régime Indemnitaire de Fonctions de Sujétions d'Expertise et d'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de mettre en place le RIFSEEP, qui est obligatoire et qui regroupe les différentes primes et indemnités attribuées aux employés titulaires et contractuels.

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- ✓ L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité obligatoire repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- ✓ Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) non obligatoire est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Après discussion, les conseillers souhaitent mettre en place le RIFSEEP, notamment l'IFSE mais pas le CIA pour le moment.

L'IFSE correspondra à la mensualisation de la prime de fin d'année et des primes de fonction, régisseur.

Le projet de délibération sera envoyé pour avis au Centre de Gestion.

6-: Groupe de Défense Sanitaire Apicole du Gard (GDSA 30)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un représentant du groupe de défense sanitaire apicole du GARD. Celui-ci a proposé à la commune une convention de partenariat de lutte contre la prolifération du frelon asiatique.

La Commune s'engage en contrepartie à aider financièrement le GDSAS 30 pour l'achat de matériel.

Le maire propose d'octroyer une aide financière de 200 euros.

Le conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité d'octroyer une aide financière de 200 euros au GDSA 30.

7-: Travaux Pont de la Baraque

Le maire informe le conseil municipal que les travaux du pont de la Baraque ont avancé, la dalle sur la voûte est terminée.

Dans 2 semaines après l'accord de l'entreprise, le pont devrait être ouvert à la circulation pour les riverains.

L'échafaudage a été démonté et la passerelle piétonne sera enlevée très prochainement.

8 -: Demande de financement par une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de contracter une ligne de trésorerie à court terme pour un montant de 100 000 euros pour mobiliser des fonds rapidement et de répondre à des besoins ponctuels de trésorerie notamment pour le remboursement de la ligne de trésorerie contracté l'année dernière et pour les travaux de la maison en partage.

M. le maire informe que les subventions demandées ont été validées par la Préfecture mais ne sont toujours pas perçues.

Il propose au Conseil Municipal de contracter auprès de la Caisse d'Epargne, une ouverture de crédit à court terme de 100 000 euros destinée à faciliter l'exécution budgétaire.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la demande de financement par une ligne de trésorerie.

9- Demande de subvention

M. le maire propose de faire un dossier de DETR pour l'agrandissement du cimetière du village comprenant la réfection du mur de soutènement de la parcelle au-dessus de la RD 420.

Il a demandé des devis, les travaux s'élèvent à 46 140 €HT soit 55 368 €TTC.

Le conseil municipal après délibération vote à la majorité pour faire la demande de DETR 2025.
(Pour : 10 - abstention : 1).

13- Questions diverses

Maison en partage

M. le Maire et l'adjoint aux travaux informent que les travaux du 1^{er} étage avancent bien.

Le plaquiste a pratiquement terminé les cloisons. Le carrelage devrait être fait très prochainement.

Les électriciens ont changé le câble et le disjoncteur de l'ascenseur.

Communauté des Communes Causse Aigoual Cévennes - Terres Solidaires :

La Régie Eau Assainissement de la communauté des communes n'a pas engagé les travaux pour l'extension du réseau d'eau potable à l'Arboux.

La commune avait obtenu une subvention pour effectuer les travaux, avec le basculement de la compétence c'est la régie eau qui l'a récupéré.

La commune a fait une demande de prorogation afin de ne pas la perdre, mais la régie n'a toujours pas les travaux et la subvention sera perdue prochainement.

La séance est levée à 20h00.

